



Ville de Bernay
Délibération : 24
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020 -

Délibération n° 104-2020

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE ENTRE LA VILLE DE BERNAY ET LA CAF DE L'EURE POUR LES
ANNEES 2020-2023**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Ville de Bernay est signataire avec la CAF de l'Eure d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), permettant ainsi le financement des actions relevant des compétences de la collectivité dans le domaine de la famille, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Les orientations nationales de la CNAF modifient la contractualisation et depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau contrat est en vigueur remplaçant le CEJ. Celui-ci intitulé, Convention

Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble des moyens de la CAF.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la Ville. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire et aborde les publics visés dans une dynamique plus globale, intégrant notamment, un axe éducatif et social.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Elle marque le lancement d'une démarche partenariale pour le territoire, au travers la mise en œuvre du Projet Educatif Social et Local.

Cette convention, dont le projet est proposé en annexe, doit ainsi être signée par les différentes parties.

DÉLIBÉRATION :

VU l'avis favorable des membres de la commission « Enfance, jeunesse et participation citoyenne » en date du lundi 30 novembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE VALIDER** les actions et modalités de la Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2020-2023 et tout document s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

Convention territoriale globale



11 Allée des soupirs
CS 82601
27026 EVREUX Cedex
Tél : 02 32 31 46 18

Mars 2020

N° dossier :

Entre :

↳ **la Caisse d'allocations familiales de l'Eure,**

représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN et par son Directeur, Monsieur Charles MONTEIRO, dont le siège est situé 11 Allée des Soupirs – CS 82601 - 27026 Évreux cedex, dûment autorisés à signer la présente convention

Ci-après désignée « la Caf ».

Et

↳ **la Commune de Bernay,**

représentée par son Maire, Madame Marie-Lyne VAGNER, dont le siège est situé Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Commune de Bernay »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bernay en date du 11 décembre 2020 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :
 - Une ville-centre, principale commune d'une intercommunalité regroupant 56 539 habitants (dernier recensement de l'INSEE)
 - Un enjeu d'attractivité de la ville de Bernay avec une population qui baisse légèrement entre 2010 et 2016 et un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances dans la commune)
 - Une population vieillissante avec une part de 75 ans plus élevée et en augmentation
 - Un revenu moyen de la population bernayenne inférieur aux moyennes de comparaison avec un profil de la population plutôt « classe moyenne/ classe ouvrière » (parmi les catégories socio-professionnelles les plus représentées les employés, ouvriers et professions intermédiaires)
 - Une fragilité socio-économique bien présente en particulier dans certains quartiers de la ville, avec des logements sociaux représentant ¼ des résidences principales
 - Le quartier du Boug-le-Comte relève de la « Politique de la Ville »
 - Parallèlement, de vrais atouts de la ville de Bernay : zone d'emploi et d'habitat, fort potentiel touristique et culturel (renforcé par un Projet culturel volontariste de la commune), bonne attractivité commerciale
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
 - La ville de Bernay est dotée des équipements suivants pour **la petite enfance** :
 - Un multi accueil de 60 places permettant à la fois des accueils réguliers et occasionnels d'enfants âgés de 3 mois à 5 ans révolus. Ouverture de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
 - Un relais assistants maternels accompagnant 95 assistants maternels répartis sur 11 communes avec une offre individuelle de 245 places pour les 0/6 ans. RAM implanté au sein du guichet famille ayant une mission d'observatoire de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant.
 - Une crèche privée « les petits pas d'automne » dotée de 20 places,
 - 2 MAM (maisons d'assistantes maternelles) 1 à Bernay de 16 places et 1 à Menneval de 12 places.
 - Un accueil de loisirs pouvant recevoir les enfants dès l'âge de 2ans ½
 - Une TPS (dispositif « Toute Petite Section » de maternelle) de 16 places accueillant les enfants dès 2 ans
- La ville de Bernay propose des actions parentalité :
 - Un café des parents 2 fois par mois adressé aux parents et enfants âgés de moins de 6 ans
 - Des ateliers enfants/parents
 - Des soirées conférences
- La Ville de Bernay propose des actions en direction des enfants et de la jeunesse :
 - Un accueil de loisirs pouvant accueillir jusqu'à XX enfants de 2ans ½ à 13 ans
 - Un accueil de jeunes « Rv de la Jeunesse » accueillant 24 jeunes de 12 à 17 ans durant les temps extra-scolaires
 - Un service jeunesse accompagnant l'ensemble des jeunes du territoire sur des actions et projets à vocation citoyenne, coordonnant l'accueil des services civiques, des Services Nationaux Universels et des stagiaires au sein de la collectivité
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants :

La Ville de Bernay est la ville-centre du territoire intercommunal. Les interventions des actions s'orientent sur la notion de bassin de vie et en concertation et complémentarité avec l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie.

Les champs d'intervention prioritaires sont :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
 - L'action sociale et médico-sociale pour favoriser l'inclusion de tous
 - La participation citoyenne
 - Le cadre de vie (attractivité du territoire, dynamisme de la vie économique et sociale, développement durable)
-
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, (l'aide à domicile des familles, la médiation familiale), la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, l'inclusion de la population dans une dynamique de développement durable et de participation citoyenne.
 - Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (*à définir dans la mise en œuvre de la démarche CTG, Cf annexe 3 : fiche action « Impulser et suivre la démarche PESL »*).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'EURE et la commune de BERNAY souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune de Bernay concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Article 3 - Les champs d'intervention de la commune

La Commune de Bernay met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

Le domaine de la petite enfance :

- Modes d'accueils collectifs et individuels assurés par le multi accueil « les premiers pas » et le relais assistants maternels.
- Ainsi que dans les actions qu'elle mène dans le cadre du soutien à la parentalité avec une proposition bi annuelle dense de « rendez-vous en famille ».

Le domaine de l'enfance/jeunesse :

- Offre de loisirs : accueil de loisirs et RV de la Jeunesse
- Actions permettant de favoriser la citoyenneté des jeunes (accueil de SNU, Services civiques, accompagnement de projets citoyens de jeunes...)
- Accompagnement des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Restauration scolaire dans une démarche éco-citoyenne

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants ;
 - Favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire ;
 - Renforcer et adapter l'offre d'accueil des jeunes enfants à la demande et aux besoins des familles du territoire ;
 - Développer une offre enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles et du jeune.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
 - Développer une offre diversifiée et structurée en adéquation avec les besoins repérés sur le territoire afin de réduire les inégalités d'accès pour les parents ;
 - Assurer une meilleure visibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des familles et des partenaires à l'information.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

L'enjeu environnemental étant une priorité, l'ensemble des actions développées devront s'inscrire dans une dynamique de développement durable.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables
- De la naissance aux premiers pas dans la vie active, permettre à la jeunesse d'envisager sereinement l'avenir à Bernay
- Faire des Bernayens les premiers acteurs de la vie locale
- Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Favoriser l'implication des habitants dans la construction des grands projets
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - Engagements des partenaires

La Caf de et la Commune de Bernay s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Commune de Bernay.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.
Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la

nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 - Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires, cette convention comporte pages paraphées par les parties et les six annexes énumérées dans le sommaire.

Fait à ,
le

Le Directeur de la Caf 27,

Le Président de la Caf 27,

Charles MONTEIRO.

Philippe CHARPIN.

Fait à ,
Le

Le Maire de la Commune de Bernay,

Marie-Lyne VAGNER.

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

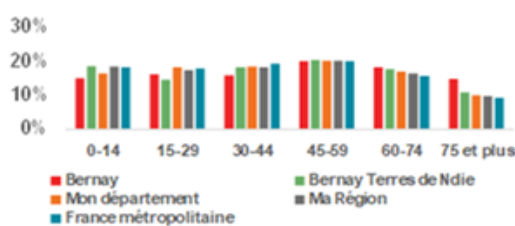
Diagnostic Enfance Jeunesse réalisé en 2019 par Ithéa Conseil s'appuyant entre autres sur une Enquête famille réalisée en 2019 (301 réponses)

LE TERRITOIRE

GRANDS CONSTATS

- Une ville-centre (11 003 hab.), principale commune d'une intercommunalité de 75 communes regroupant 57 513 habitants (au 31/12/2019 suivant la fiche d'analyse financière et fiscale 2019)
- Un enjeu d'attractivité de la ville de Bernay avec une population qui baisse légèrement entre 2010 et 2016 et un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances dans la commune)
- Une population vieillissante avec une part de 75 ans plus élevée et en augmentation
- Un revenu moyen de la population bernayenne inférieur aux moyennes de comparaison avec un profil de la population plutôt « classe moyenne/ classe ouvrière » (parmi les catégories socio-professionnelles les plus représentées les employés, ouvriers et professions intermédiaires)
- Une fragilité socio-économique bien présente en particulier dans certains quartiers de la ville, avec des logements sociaux représentant ¼ des résidences principales
- Parallèlement, de vrais atouts de la ville de Bernay : zone d'emploi et d'habitat, fort potentiel touristique et culturel, bonne attractivité commerciale

Détail de la population par classes d'âge



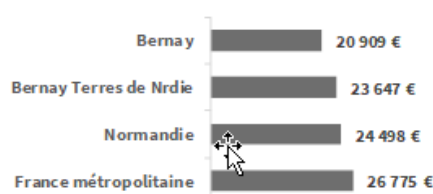
Evolution de la population par classes d'âge entre 2010 et 2015



En 2015, les 0-14 ans représentaient de la population, contre 18% pour la France métropolitaine.

LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

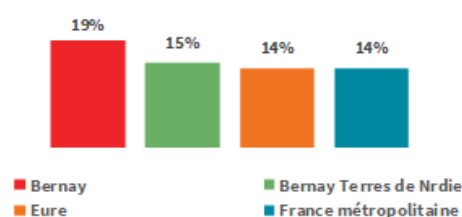
Revenu moyen des foyers fiscaux en 2016



Source : Dit, Générale des Finances Publiques - 2016

En 2016, le revenu moyen était de 20 909€ par foyer fiscal contre 26 775 € pour la France métropolitaine.

Taux de chômage* des 15-64 ans

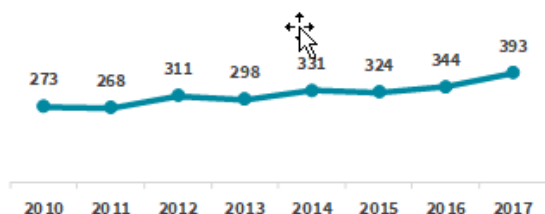


Nb de chômeurs : 859

Source : INSEE RGP 2015

En 2015, le taux de chômage était de 19%.

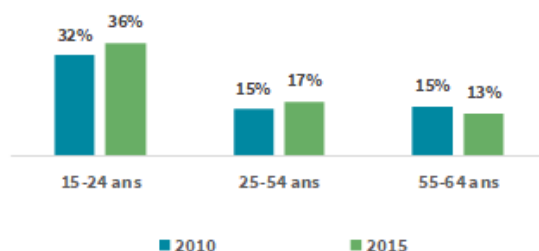
Foyers CAF* dont le revenu est constitué entre 50% et 99% de prestations sociales* depuis 2010



Source : Caf data, 2017

En 2017, on totalisait 393 foyers dont le revenu était constitué entre 50% et 99% de prestations sociales.

Taux de chômage* par tranche d'âge



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 36% des 15-24 ans étaient au chômage, alors que ce chiffre était de 32% pour l'année 2010.

Bénéficiaires des APL: 56,68 % de la population et 24,58 % logements sociaux.

LES ENJEUX

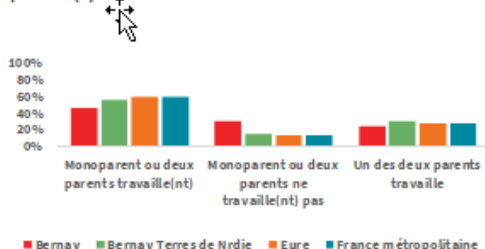
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux dans l'accompagnement des plus fragiles
- Renforcer l'action sociale de manière concertée et redonner une place centrale à l'action sociale de la commune
- Favoriser l'inclusion sociale (intergénérationnel, seniors, handicap, jeunes...)
- Lutter contre les freins psychologiques liés à la mobilité et favoriser une meilleure mobilité physique sur le territoire
- Lutter contre l'habitat indigne
- Soutenir et développer l'offre de soin sur le territoire
- Favoriser la participation citoyenne des habitants

LA PETITE ENFANCE

GRANDS CONSTATS

- Une part de 0-3 ans légèrement inférieure aux moyennes de comparaison
- Des familles bernayennes, en grande majorité, satisfaites de leur mode de garde
- Le mode de garde idéal pour les répondants à l'enquête : l'occasion pour l'enfant de découvrir la vie en groupe, la proximité au domicile et l'accessibilité financière
- Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'ailleurs

Moins de 3 ans par situation d'emploi du ou des parent(s)



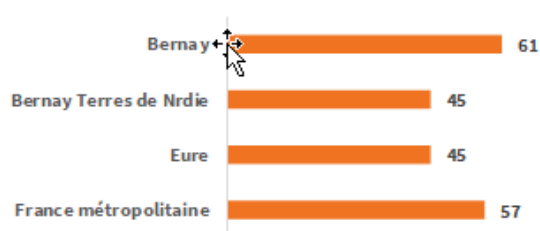
Source : INSEE RGP 2015

Pour vous, le mode de garde idéal est avant tout :



71 répondants

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants



En 2016, le taux de couverture global (assistants maternels, EAJE, école maternelle et garde à domicile) était de 61 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Source : CAF 2016

DES FAMILLES SATISFAITES DE LEUR MODE DE GARDE

81 familles ayant des enfants de moins de 3 ans ont répondu à l'enquête. Une grande majorité d'entre elles se disent satisfaites de leur mode de garde, qui correspond à leurs besoins.

Les critères d'amélioration évoqués sont similaires à de nombreux autres territoires : horaires et tarification mais également desserte en transports en commun.

Pour les familles bernayennes, le mode de garde idéal, c'est avant tout :

- L'occasion pour l'enfant de découvrir la vie en groupe (59%)
- La proximité au domicile (55%)*
- L'accessibilité financière (41%)

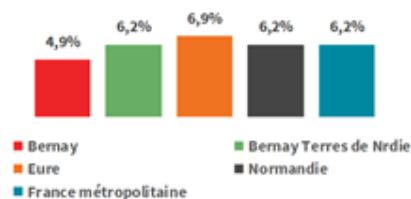
**Concernant la distance au mode de garde, la majorité des familles ayant répondu (40 familles) sont situées à 5 km ou moins de leur mode de garde. 11 familles sont situées à plus de 10km.*

L'ENFANCE

GRANDS CONSTATS

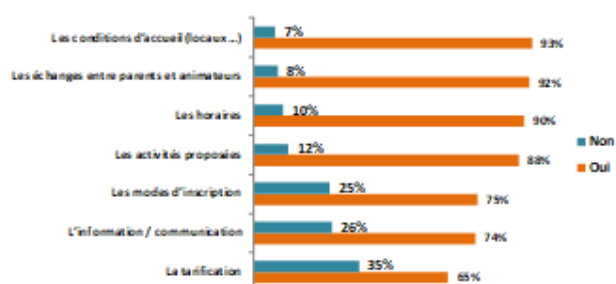
- Une part d'enfants inférieure aux territoires de comparaison
- Un accueil de loisirs repensé (dont la fréquentation est en augmentation) et qui répond mieux aux besoins des familles et aux ambitions/valeurs de la Ville
- Une baisse démographique des enfants bernayens qui conduit mécaniquement à une baisse des effectifs scolaires au sein des cinq écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune :
 - Chez les maternelles, un déclin qui devrait se stabiliser pour atteindre environ 242 élèves en 2025-2026
 - Chez les élémentaires, une baisse qui va se poursuivre jusqu'en 2023-2024 pour se stabiliser à environ 368 élèves en 2025-2016
- Un Programme de Réussite éducative (PRE) signé en 2006 entre la ville, l'Etat et les différents partenaires pour accompagner les élèves des quartiers en difficulté avec un travail social dédié
- Un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à destination des 3-17 ans modernisé tant au niveau des locaux et du fonctionnement que du projet éducatif (sécurité des locaux, souplesse, apprentissage)
 - Une fréquentation en augmentation avec une structure qui répond mieux aux besoins des familles et aux ambitions/valeurs de la Ville
- Des familles globalement très satisfaites de l'accueil de loisirs en particulier concernant les conditions d'accueils et les échanges parents animateurs / des axes d'amélioration autour de la tarification, l'information/ communication et les modalités d'inscription

Part des 6-10 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2015

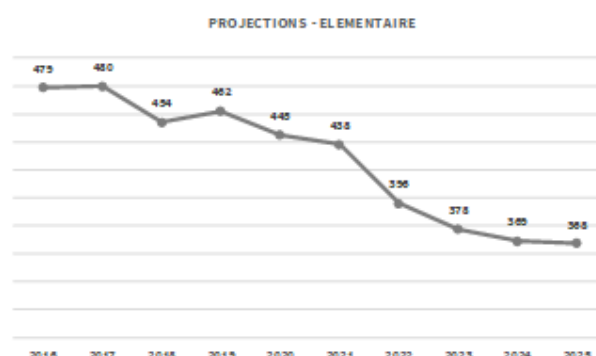
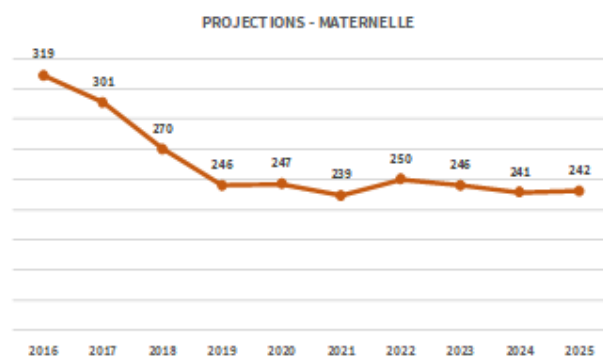
S'il(s) fréquente(nt) l'accueil de loisirs, êtes vous satisfaits de :



110 répondants (3-11 ans)

Des effectifs scolaires qui vont continuer de baisser dans les prochaines années puis se stabiliser

Entre 2016-17 et 2019-20, à Bernay, le nombre d'élèves de maternelle passe de 319 à 246 enfants. Au vu de la démographie actuelle, et à partir de la méthode des taux apparents de passage, cette baisse devrait se stabiliser pour atteindre 242 à l'horizon 2025-26. Mécaniquement, la baisse des effectifs des maternelles sur les dernières années va se retrouver chez les élémentaires avec une baisse probable de près de 15 % d'ici l'année scolaire 2022-23. Ce déclin des effectifs va se confirmer puis se stabiliser pour atteindre 368 élèves en 2025-2026.



LES ENJEUX

- Constituer un réseau partenarial autour de l'appui à la fonction parentale et notamment les familles monoparentales
- Faire de la réussite éducative une priorité
- Favoriser l'articulation entre le mode de garde et insertion professionnelle parentale
- Elargir l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- Maintenir la qualité de l'offre éducative

GRANDS CONSTATS

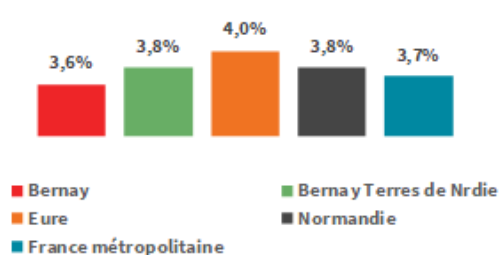
I

- Une ville-centre attirant plus les jeunes adultes que le reste de l'intercommunalité ou le département : 7,8 % de 18-24 ans contre 6,7 % dans l'Eure
- Des indicateurs de fragilité des jeunes bien présents avec un décrochage scolaire plus présent qu'ailleurs, une scolarisation plus faible des 18-24 ans, un taux de chômage élevé et, plus généralement, des difficultés socioéconomiques des familles
- Une commune qui n'échappe pas aux enjeux nationaux qui touchent les jeunes : autonomie, mobilité, logement, orientation, insertion professionnelle, accès aux droits/ santé
- Des données sur les pratiques culturelles des jeunes bernayens non disponibles mais, en matière de pratiques sportives, des chiffres qui mettent en avant des ados et jeunes adultes résidant à Bernay qui sont plus sportifs qu'ailleurs
- Un public ado et jeune adulte plus difficile à toucher par la Ville mais une politique volontariste d'ouverture culturelle, sportive et citoyenne des jeunes (avec une pratique sportive d'ailleurs plus importante qu'ailleurs)

CE QU'EN DISENT LES FAMILLES

- Des familles en attente d'une offre plus conséquente pour les adolescents et les jeunes adultes : présence d'activités et d'infrastructures mais également accès à la mobilité, communication/ information

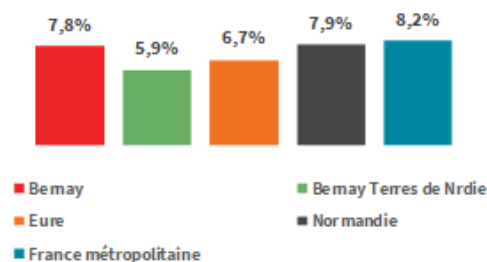
Part des 15-17 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, la part des 15-17 ans au sein de la population était de 3,6%, contre 3,7 % en France métropolitaine.

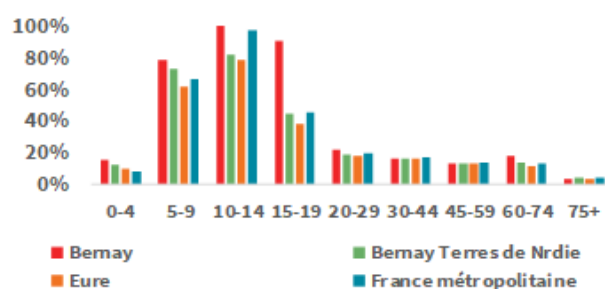
Part des 18-24 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2015

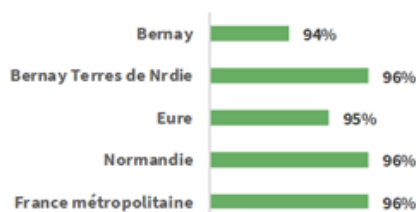
En 2015, la part des 18-24 ans au sein de la population était de 7,8%, contre 8,2 % en France métropolitaine.

Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés



Source : INJEP, 2015

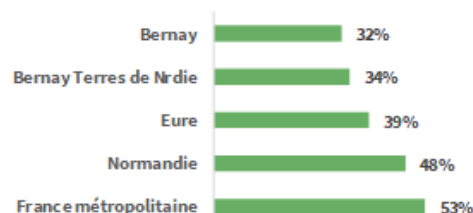
Taux de scolarisation des 15-17 ans



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 94 % des 15-17 ans étaient scolarisés, contre 96% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation des 18-24 ans



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 32 % des 18-24 ans étaient scolarisés, contre 53% en France métropolitaine.

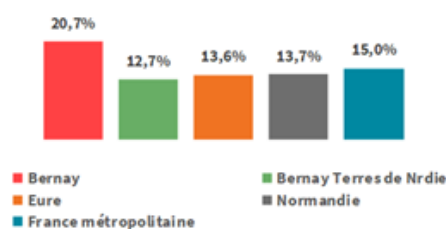
LES ENJEUX

- Informer et accompagner les jeunes en difficultés socio-économiques avec les partenaires concernés (emploi, insertion, accès aux droits et à la santé...)
- Lutter contre le décrochage scolaire et le phénomène de déscolarisation en remobilisant le jeune et sa famille
- Valoriser les jeunes dans leur utilité sociale et dans la vie locale
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de la vie locale

GRANDS CONSTATS

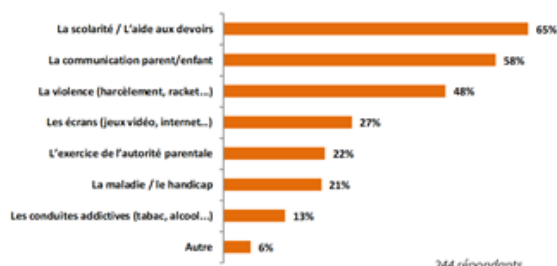
- Des indicateurs de précarité des familles bien présents : part de familles monoparentales élevée (21 % à Bernay contre 14% dans l'Eure), taux de chômage plus important (1060 bernayens inscrits à Pôle Emploi en juin 2018), part de revenus provenant des minimas sociaux en augmentation ...
- Comme ailleurs, des attentes des familles sur les infrastructures et activités culturelles et de loisirs
- Concernant la parentalité, des familles bernayennes qui aimeraient plus les activités parents/ enfants et les conférences/ débats avec des professionnels
- D'autres sujets transversaux évoqués par les répondants : mobilité, accessibilité financière, information / communication, attractivité du territoire / maintien des services publics
- Un guichet unique à destination des familles mis en place au printemps 2017 qui facilite l'accès à l'information pour les bernayens et les inscriptions pour les structures et les services pour les enfants de 0 à 17 ans
- Quelques actions en faveur de la parentalité qui se déploient : soirées conférences, café des parents, programmation « Les RDV de la famille » en majorité autour de la petite enfance

Les familles monoparentales



Source : INSEE RGP 2015

En tant que parent, quels sont les thèmes qui vous tiennent le plus à cœur ?



244 répondants

LES ENJEUX

- Soutenir les familles les plus fragiles et notamment monoparentales
- Lutter contre les violences sexistes et intrafamiliales
- Favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire en valorisant les services aux familles
- développer le réseau partenarial autour de la parentalité afin d'accompagner les parents du projet de naissance aux premiers pas dans la vie active

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

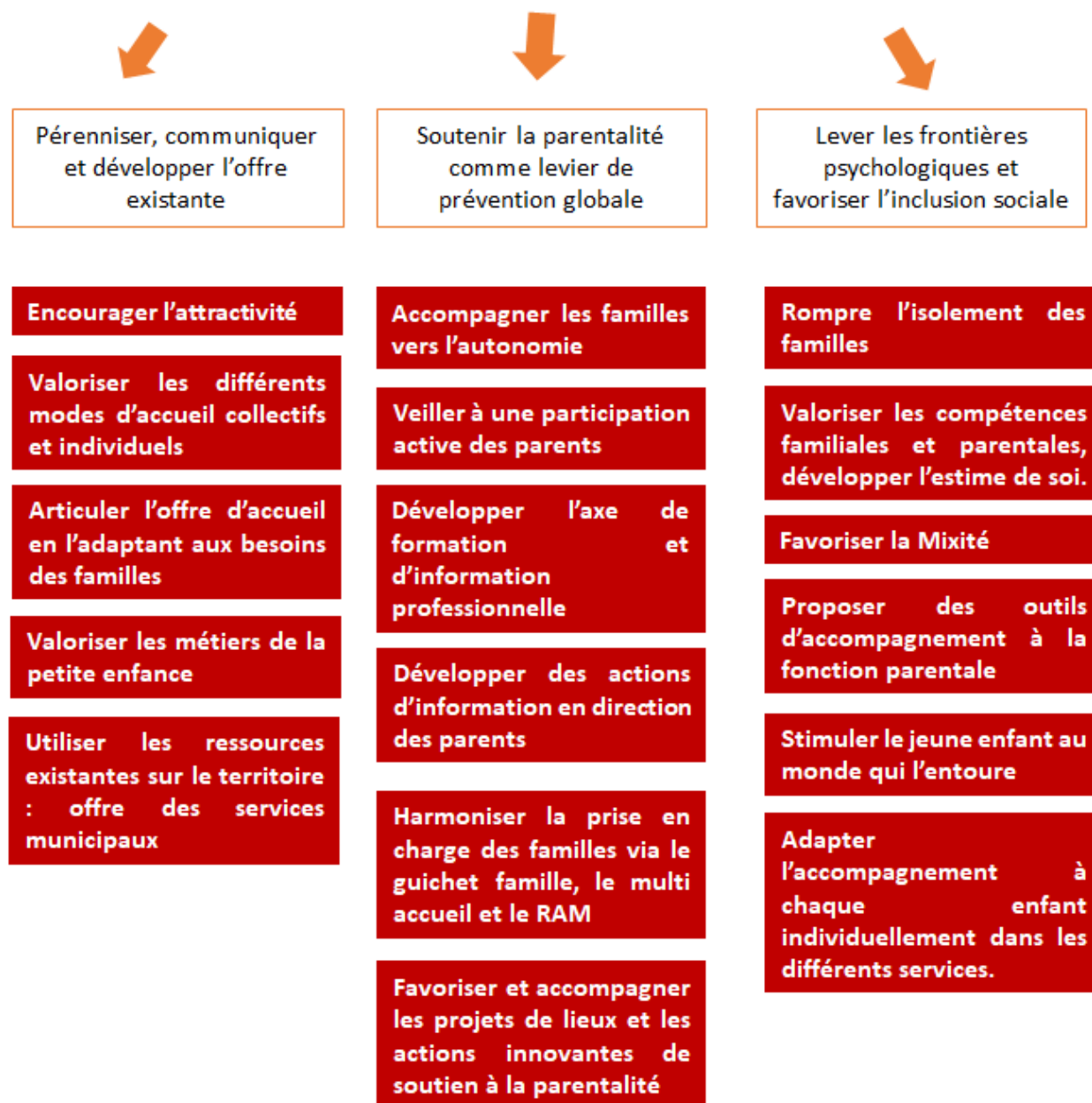
(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PILOTAGE	Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex
BAFA	Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex
EAJE	Multi-accueil « les premiers pas » Rue Guillaume de la Tremblaye 27300 BERNAY
RAM	Relais parents assistants maternels Guichet Famille Place de la république 27300 BERNAY
ALSH Extrascolaire	Accueil de loisirs 7 rue Albert Schweitzer 27300 BERNAY
ALSH Périscolaire	Accueil de loisirs – 7 rue Albert Schweitzer 27300 BERNAY Ecole maternelle F. Buisson – 5 rue de la Défense – 27300 BERNAY Ecole élémentaire F. Buisson – 1 rue de l'Île de France – 27300 BERNAY Ecole maternelle J. Moulin – 9 rue Albert Schweitzer - 27300 BERNAY Ecole élémentaire J. Moulin – 1bis rue Albert Schweitzer 27300 BERNAY Ecole maternelle Bourg-le-Comte – rue Alfred Sisley – 27300 BERNAY Ecole élémentaire Bourg-le-Comte- rue Alfred Sisley – 27300 BERNAY Ecole maternelle les Fontaines – 37 rue des fontaines – 27300 BERNAY Ecole élémentaire Paul Bert – 2 rue de la Concorde 27300 BERNAY
LUDOTHEQUE	Ludothèque Boulevard Dubus 27300 BERNAY

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2020-2023 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

**Axe 1 : De la naissance à la vie adulte, permettre à chacun
d'envisager sereinement l'avenir à Bernay :
la Petite Enfance et la Parentalité**

Objectifs stratégiques



**Axe 1 : De la naissance à la vie adulte, permettre à chacun
d'envisager sereinement l'avenir à Bernay :
L'enfance**

Objectifs stratégiques



Susciter une dynamique favorable au développement de l'enfant et veiller à répondre à ses besoins fondamentaux (physiques, intellectuels, sociaux, affectifs ou culturels) et au respect de ses droits.



Développer la place de l'enfant en tant qu'individu



Développer les partenariats liés aux différents temps de l'enfant

Faire de la réussite éducative une priorité (développer la qualité de l'offre éducative)

Elargir l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs (lever les freins à l'accès aux services)

Développer la prévention médico-sociale (l'intérêt de l'enfant doit guider toutes les actions de prévention)

Développer la participation citoyenne

Privilégier la remontée des besoins

Favoriser l'inclusion numérique

Promouvoir l'attractivité du territoire

Favoriser le Développement durable

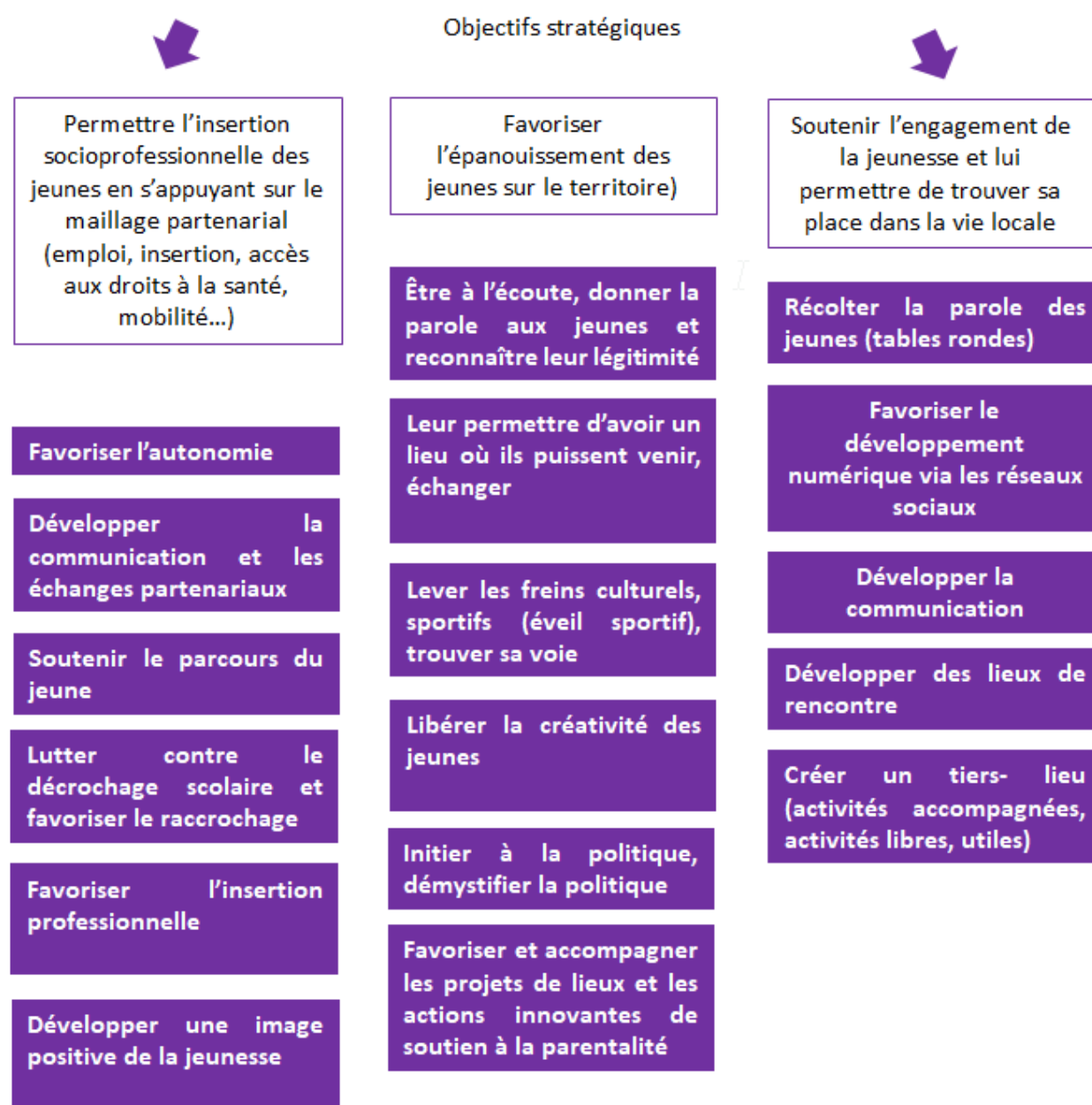
Privilégier la remontée des envies

Recenser, développer et promouvoir le réseau des acteurs

Favoriser les échanges entre les acteurs afin de créer une synergie

Impulser une dynamique partenariale pour favoriser le développement d'actions

Axe 1 : De la naissance à la vie adulte, permettre à chacun d'envisager sereinement l'avenir à Bernay : la Jeunesse



Axe 2 : Une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables

Objectifs stratégiques



Développer une offre de soins adaptée pour tous

Encourager le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité par un accompagnement

Fédérer les partenariats dans une démarche de concertation pour une dynamique de territoire

Lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des praticiens

Adapter l'offre de soin du centre hospitalier pour répondre aux besoins de proximité du territoire

Favoriser une protection de santé pour tous

Donner les moyens de mieux vivre sa santé

Lever les freins

Changer le regard en valorisant l'humain

Développer la communication en interne et en externe sur l'offre proposée

Développer des espaces de rencontre pour favoriser les solidarités

Développer des actions participatives dans les résidences avec les habitants

Poser les valeurs de la collectivité, Identifier les richesses et les compétences internes, Reconnaître les partenaires potentiels adaptés

Co-construire une contractualisation reconnaissant les contributions de chacun dans une réciprocité pérenne pour le territoire

Organiser la communication vers les populations des actions et des acteurs disponibles dans la proximité

Axe 3 : Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie

Objectifs stratégiques



Axe 4 : Faire des Bernayens les premiers acteurs de la vie locale et associative par la concertation en instaurant les principes de démocratie participative à tout âge



Objectifs stratégiques



Développer des espaces de vie permettant le lien intergénérationnel pour favoriser l'implication citoyenne

Développer l'éducation à la citoyenneté

Favoriser la mise en réseau des différents acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle

Créer des espaces de concertation adaptés à l'âge des participants

Favoriser l'appréhension et l'appropriation des principes de citoyenneté

Harmoniser les pratiques municipales

Favoriser l'expression de la parole et la prise en compte des habitants

Transmettre les valeurs citoyennes à des fins d'expérimentations

Fédérer le secteur associatif

Développer la citoyenneté européenne

Fédérer les acteurs institutionnels

FICHE ACTION : IMPULSER ET SUIVRE LA DEMARCHE DU PROJET EDUCATIF ET SOCIAL LOCAL

DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
Un diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2019 qui met en exergue plusieurs points : -une baisse des naissances, -une fermeture des écoles, -un vieillissement de la population, -une augmentation du nombre de familles monoparentales -une paupérisation de la population -une difficulté à la mobilité... Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux. Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité	Le PESL par définition est un projet qui s'appuie sur des orientations politiques définies par des élus, en faveur des habitants du territoire. Il a pour vocation d'apporter une plus-value éducative et d'intégration sociale sur le territoire et de donner des moyens d'actions.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
Renforcer l'attractivité et la spécificité du territoire et assurer une continuité éducative sur tous les temps de vie du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial) Mettre en place un PESL avec une dynamique participative déjà enclenchée. Créer une culture commune entre les différents acteurs locaux et accompagner la transformation des habitudes de travail. Faire en sorte que les services, les actions proposées soient en lien avec les besoins et les attentes des publics, des familles et des usagers. Offrir une meilleure qualité de service aux publics Axer sur une dynamique transversale favorisant des réponses plus globales.	Organiser des instances d'échanges et de débats : La participation de tous les partenaires est un atout pour la mise en œuvre du projet. Mise en place de différents temps de travail (commission PESL, réunions d'informations, réunions participatives, temps de préparation...). Un travail d'étroite collaboration élus/techniciens : L'élus fait les choix en lien avec le projet politique et ce qu'il souhaite pour son territoire. Des rencontres régulières sont indispensables entre les deux acteurs. Ces temps d'échanges permettent un travail conjoint qui donne lieu à l'échange, à la transmission d'informations, à l'organisation des différentes rencontres (commissions, groupes projet,...) mais aussi de stratégie d'actions et d'informations Mise en place d'une coordination du PESL via le poste de chargé de coopération.
	ECHÉANCES DE RÉALISATION
	12 à 18 mois
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
L'ensemble des services municipaux Comité chargé du suivi et de l'organisation	Faire connaître les orientations du PESL et ses actions concrètes auprès des habitants et des partenaires. Développer une dynamique transversale pour apporter des réponses plus globales. Créer une culture commune entre les acteurs éducatifs Développer des postures professionnelles adaptées aux besoins des publics. Développer et renforcer le lien social et la parentalité sur le territoire.

PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
L'ensemble des services municipaux L'éducation nationale, DDCS, CAF, Conseil départemental Les partenaires institutionnels Les associations locales Les habitants	Evaluer la mise en place et les actions du projet par : - la participation et l'implication des différents acteurs locaux - Nombre de participants - Fréquence des rencontres pour l'élaboration des actions - Nombre de conventions établies

FICHE ACTION : SOUTENIR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
Un diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2019 qui met en exergue plusieurs points : -une baisse des naissances, -une fermeture des écoles, -un vieillissement de la population, -une augmentation du nombre de familles monoparentales -une paupérisation de la population -une difficulté à la mobilité... Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux. Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité	Professionnels de la petite enfance : assistants maternels, garde d'enfants à domicile, candidats à l'agrément Parents et futurs parents, parents employeurs Enfants gardés par les professionnels cités ci-dessus. Le Ram couvre la ville de BERNAY et les communes de l'ex communauté de communes afin de permettre à tous d'accéder à un service de proximité.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
Informer les parents et les professionnels des modalités d'accueil de la petite enfance. Participer à l'observation et l'évolution des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire. Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, le RAM étant un lieu de professionnalisation et d'animation.	- Accroître avec la PMI les temps d'échanges autour de projets - Proposer des matinées d'éveil avec des support diversifiés - Améliorer l'observatoire des conditions d'accueil de la petite enfance et affiner le diagnostic local en étayant l'outil actuel des recueils de données, - Promouvoir le cadre d'accueil des familles, des professionnels et des enfants en privilégiant une accessibilité optimale en questionnant les réaménagements effectués jusqu'alors, comme les portes ouvertes, les goûters, les ateliers.... - Développer l'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels - Poursuivre la mission d'information - Développer le travail conjoint avec le multi accueil dans le cadre de projets communs pour permettre aux assistants maternels de : - o développer un sentiment d'appartenance professionnelle, - o d'aiguiser leurs observations du développement de l'enfant - o de les soutenir dans l'accompagnement de l'enfant. -Travailler à l'élaboration d'une charte de qualité de l'accueil chez l'assistant maternel.
	ECHÉANCES DE RÉALISATION
	2020-2023
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
Le relais assistants maternels et son animateur	Permettre à tous les professionnels de bénéficier du soutien du RAM Développer un sentiment d'appartenance professionnelle chez les assistants maternels qui sont souvent « malmenés »

	Aiguiser leurs observations du développement de l'enfant et les soutenir dans l'accompagnement de l'enfant confié afin d'accroître leurs qualités professionnelles. Augmenter le nombre de départs en formation en sollicitant les différents organismes à venir présenter leurs offres et soutenir les professionnels, et, les parents employeurs dans la démarche de départ en formation. Contribuer à la mise en place de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion, du développement social, de la création d'un environnement et des conditions favorables au développement de l'enfant et du futur adolescent Elaborer une charte d'accueil
PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Les services municipaux : service petite enfance, enfance jeunesse, les services culturels CAF, Conseil départemental PMI Les institutions locales Les associations locales Les habitants	Nombre de matinées d'éveil Nombre de participants : professionnels et parents Nombre d'enfants fréquentant les matinées d'éveil Nombre de contacts administratifs : téléphone, mail et RDV Nombre départs en formation et de formations sur site

FICHE ACTION : SOUTENIR LA LUDOTHEQUE

DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
Longtemps considéré comme une structure petite enfance, la ludothèque a œuvré pour élargir son public. Ainsi, la part des 7/17 ans a augmenté, tout comme celle des adultes. Seul service de ce type dans le pays intercommunal et l'ouest de l'Eure. Nombreux partenaires : services Enfance Jeunesse de la ville, RAM, accueils spécialisés (SESSAD, IME...)	Enfants de tout âge Adultes
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
- Faire de la ludothèque un espace d'ouverture culturel, un lieu d'animation autour du jeu, de socialisation. - Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté à travers le respect des règles et des biens mis à disposition. - Favoriser les rencontres, les échanges créateurs de lien social. - Utiliser le jeu pour optimiser les relations parents / enfants, au travers de moments privilégiés dans une dynamique d'accompagnement à la parentalité. - Faciliter l'accès au plus grand nombre et développer les actions en direction des plus de 6 ans. - Développer les partenariats et les actions en transversalité. Mise en place d'interventions ponctuelles au centre de loisirs, animations trimestrielles dans le service petite enfance de la ville, interventions sur les manifestations locales avec pour nouveauté les actions sur « un été à Bernay ».	• Horaires d'ouverture et de fermeture élargis depuis 2019 afin de permettre une plus grande accessibilité aux familles • Un animateur responsable de la structure à temps plein, un animateur à temps plein • Structuration de la ludothèque et des espaces dédiés à des publics cibles sont les besoins sont différents • La réduction des disparités entre les classes d'âge implique une grande mixité avec de riches échanges. Cela impose une plus grande connaissance des jeunes qui sont de plus en plus variés et complexes. • Développer le prêt de jeux par l'animation, la présentation des jeux et leur mise en situation, qui permettent d'animer le service, fidéliser les usagers et développer la découverte. • Les animations de groupes sont préparées en amont, une fiche est transmise aux encadrants pour connaître les souhaits/besoins en terme de jeux/thématiques/acquisitions/compétences à aborder ou à développer. Les animations sont ainsi ciblées en fonction des demandes et du public accueilli.
	ECHÉANCES DE RÉALISATION
	2020-2023
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
• Direction du Moulin • Responsable de la ludothèque • Animateurs de la ludothèque	• Epanouissement et bien-être de l'enfant, • Fidéliser l'enfant dès le plus jeune âge • Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies • Développer des journées thématiques et à dimension intergénérationnelle • Augmenter la fréquentation et le temps consacré au jeu sur place et sur les ateliers • Développer l'accueil de nouvelles familles, avec un axe particulier en direction des plus vulnérables • Participer au soutien à la parentalité via le jeu • Développer des actions transversales

PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
• L'ensemble des services municipaux, • Les associations locales • Partenaires institutionnels	• Qualité des accueils et animations proposées • Evolution de la fréquentation, • Satisfaction des enfants, des familles, partenaires du territoire, • Quels types d'actions ont été proposées et leurs impacts sur le territoire ?

FICHE ACTION : PROPOSER DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	
DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
660 enfants scolarisés sur l'année scolaire 2020-2021 répartis sur 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires. La collectivité a mis en œuvre depuis plusieurs années des accueils périscolaires le matin et le soir dans chaque établissement scolaire. L'accueil des enfants les mercredis est proposé à l'Accueil de Loisirs situé sur le quartier du Stade.	Enfants de 2 ^{1/2} à 13 ans
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
- Développer les temps périscolaires dans une dynamique de transversalité, - Répondre aux besoins sociaux des familles à des fins éducatives, - Renforcer les liens avec les familles dans une dynamique de soutien à la parentalité, - Développer des projets en cohérence avec les fiches actions des établissements scolaires et du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs, - Développer le partenariat dans une démarche de co-éducation.	ECHÉANCES DE RÉALISATION
	2020-2023
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
- Direction de la Vie Scolaire, - Direction de l'Accueil de Loisirs, - Référents de la Vie Scolaire, - Animateurs périscolaires	- Epanouissement et bien-être de l'enfant, - Emergence de projets pensés et réalisés par les enfants, - Mise en œuvre d'une dynamique de projet en lien avec les enseignants, - Augmentation de la fréquentation, - Evolution des relations avec les acteurs des différents temps de l'enfant, - Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies
PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
- L'ensemble des services municipaux, - L'éducation nationale, DDCS, CAF, - Les associations locales,	- Qualité des accueils périscolaires (accueil famille et enfant), - Evolution de la fréquentation, - Satisfaction des enfants, des familles, partenaires du territoire, - Quels types d'actions ont été proposées et leurs impacts sur le territoire ?

FICHE ACTION : PRISE EN CHARGE DU COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	
DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
Un gros travail de professionnalisation de l'équipe a été mené afin de développer une offre pédagogique qualitative, permettant ainsi une augmentation de la fréquentation (en baisse depuis plusieurs années) Des locaux à mieux investir pour améliorer l'accueil physique des enfants mais aussi des familles. Un projet pédagogique renouvelé prenant en considération l'environnement naturel du site, notamment. Une politique tarifaire revue afin de favoriser un accès au plus grand nombre.	A partir de 2 ans ½ et jusqu'à 13 ans.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
- Faciliter l'accès à l'accueil de loisirs de tous les publics (souplesse des conditions d'inscription, niveau des tarifs...) - Redéfinir la place de l'accueil de loisirs au sein de la politique Enfance Jeunesse. Construire l'articulation avec les autres équipements ou dispositifs. Définir la place et le sens dans le parcours de la petite enfance à l'adolescence. - Travailler à l'ouverture culturelle en mobilisant les services de la collectivité (musée, médiathèque, service du patrimoine... mobiliser la richesse patrimoniale (bâti et naturel) de la commune. - Favoriser les liens multigénérationnels. - Mobiliser l'accueil de loisirs comme levier de soutien à la parentalité.	- Horaires d'ouverture et de fermeture élargis afin de permettre une plus grande accessibilité aux familles (péricentre de 7h à 8h30 et de 17h00 à 18h30) - Mise en place d'une offre pédagogique s'appuyant sur les ressources culturelles et sportives du territoire (musée, Moulin, patrimoine, clubs sportifs...) - Développement de l'éducation à l'environnement afin de profiter sur site remarquable de l'accueil de loisirs d'en faire un outil pédagogique à part entière - Poursuivre la rénovation du site afin de proposer un outil éducatif moderne et respectueux de l'enfant et propice à un meilleur accueil des familles - Permettre aux enfants de coopérer ensemble à travers les âges
	ECHÉANCES DE RÉALISATION 2020-2023
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
- Direction de l'accueil de loisirs (une direction et une direction adjointe) - Animateurs du Service Enfance Jeunesse - Services municipaux petite enfance, enfance, jeunesse, culturels et vie associative	- Epanouissement et bien-être de l'enfant, - Fidéliser l'enfant dès le plus jeune âge - Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies - Permettre aux familles et aux enfants de mieux appréhender leur territoire - Faire de l'accueil de loisirs un véritable lieu complémentaire aux autres temps de l'enfant
PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
- L'ensemble des services municipaux - Les associations locales - Clubs sportifs - Partenaires institutionnels	- Qualité des accueils et animations proposées - Evolution positive de la fréquentation, - Satisfaction des enfants, des familles, partenaires du territoire - Diversité des familles accueillies (mixité sociale)

FICHE ACTION : SOUTENIR LA FORMATION BAFA/BAFD

FICHE ACTION : SOUTENIR LA FORMATION BAFA/BAFD	
DIAGNOSTIC INITIAL	PUBLIC CIBLE
Dans le cadre de la législation en vigueur de la DDCS et de la volonté politique de construire des projets de qualité, la formation des animateurs est une priorité.	Animateurs périscolaires et extrascolaires
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
• Former le personnel d'animation, • Qualifier l'encadrement des enfants, • Assurer le renouvellement des agents.	Prise en charge de 5 formations BAFA ou BAFD par an sur la période 2020-2023.
	ECHÉANCES DE RÉALISATION
	2020-2023
SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS
• Service Vie Scolaire, • Accueil de Loisirs	• Réalisation des formations, • Qualification des agents d'animation
PARTENAIRES SOLLICITÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
• Mouvements d'éducation populaire	• Combien de formations ont été réalisées avec succès ? • Quels est le profil des stagiaires ? • Quel est l'impact des formations sur le projet de la collectivité ?

1. Le pilotage stratégique

Le pilotage stratégique a pour mission de suivre l'évolution de la convention et de s'assurer des engagements pris lors de sa signature.

Présidé par la Ville de Bernay et la CAF de l'Eure, il est composé de :

- Mme le Maire
- Un ou des représentants de la CAF de l'Eure
- Adjointe au Maire en charge de l'Education, Jeunesse et participation citoyenne
- Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance
- Adjointe au Maire en charge du social et médico-social

Il pourra être complété par les représentants des nouveaux partenaires signataires.

Il pourra être assisté des directions des services concernés et de l'agent en charge de la coordination et du suivi de la CTG.

Il a vocation à se réunir au moins une fois par an afin d'évaluer les actions passées et d'en mesurer l'impact et valider le plan d'action annuel à venir.

2. Le pilotage organisationnel

En 2021, l'animation et le suivi de la CTG et de la démarche de PESL seront assurés par un comité technique composé des animateurs des groupes de travail du PESL.

Il sera proposé la création d'un poste de chargé de coopération et de coordination afin de soutenir de manière opérationnelle l'ensemble de la démarche. Une fiche de poste concertée entre la CAF et la Ville sera alors entérinée.

ANNEXE 5 – Evaluation

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Des évaluations annuelles seront réalisées sur la base d'indicateurs validés par les deux parties.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation devront intégrer la dimension participative des habitants et partenariale.

ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal (communautaire) de la commune de
en date du